

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Mouskito Spray

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: 85/23/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0013306-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Mouskito Spray
Mouskito Pocketspray

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Laboratoria Qualiphar N.V./S.A.
	Adresse	Rijksweg 9 2880 Bornem Belgique
Numéro de l'autorisation	85/23/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0013306-0000	
Date de l'autorisation	15/03/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	15/11/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Cosmade BVBA
Adresse du fabricant	Impulsstraat 3A 2220 Heist-op-den-Berg Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Belcofill BVBA, Impulsstraat 7 2220 Heist-op-den-Berg Belgique
Nom du fabricant	Fareva - FCA
Adresse du fabricant	Les Iles Freays 07300 Tournon sur Rhône France
Emplacement des sites de fabrication	Les Iles Freays 07300 Tournon sur Rhône France

Nom du fabricant	Alcoholes Monplet
Adresse du fabricant	Vía Trajana 53-55 08020 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Vía Trajana 53-55 08020 Barcelona Espagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1320 - Éthyl butylacetylaminopropionate
Nom du fabricant	Merck
Adresse du fabricant	Frankfurter Straße 250 64293 Darmstadt Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Polígono Merck 08100 Mollet del Vallés, Barcelona Espagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Éthyl butylacetylaminopropionate		Substance active	52304-36-6	257-835-0	20

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Produit répulsif anti-insectes

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Répulsif - à protéger la peau humaine contre les piqûres d'insectes

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Culicidae:
Nom commun: Aedes aegypti
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Culicidae:
Nom commun: Culex quinquefasciatus
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Muscidae:
Nom commun: Stomoxys calcitrans
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Psychodidae:
Nom commun: Phlebotomus duboscqi
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Trombiculidae:
Nom commun: Trombicula autumnalis
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

À l'intérieur dans un local correctement ventilé et à l'extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation
Description détaillée:
Application sur la peau au pulvérisateur

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Appliquer avec modération afin de recouvrir uniformément les parties du corps non couvertes : tête, cou, mains (paumes et dos), avant-bras, jambes, pieds et 70% de la partie supérieure des bras et des cuisses, ce qui correspond au port d'une tenue extérieure classique (blouse à courtes manches (ex. t-shirt) et short).
Dilution (%): 100
Nombre et fréquence des applications:
Lors du renouvellement de l'application, respecter le nombre d'applications maximum autorisé par jour :
Trois fois pour les adultes et les enfants de plus de 12 ans
Deux fois pour les enfants de 2 à 12 ans
Une fois pour les enfants de moins de 2 ans
Mouskito Spray est un produit répulsif prêt à l'emploi offrant aux êtres humains une protection contre les piqûres des moustiques, des mouches, des phlébotomes et des aoûtats dans les régions tempérées.
Appliqué sur la peau dans les régions tempérées, Mouskito Spray (20% IR3535) offre une protection contre les moustiques et les mouches pendant 8 heures, contre les phlébotomes pendant 7 heures et contre les aoûtats pendant 5 heures.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Bouteille avec pulvérisateur, polypropylène, 100 ml
Bouteille avec pulvérisateur, polypropylène, 50 ml

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Mouskito Spray offre une protection dans les régions tempérées pendant 8 heures contre les moustiques et les mouches, pendant 7 heures contre les phlébotomes et pendant 5 heures contre les aoûtats.

Utiliser le répulsif avec précaution. Toujours lire l'étiquette et la notice du produit avant utilisation et suivre les instructions fournies. Tenir le produit hors de portée des enfants. Respecter les doses d'application recommandées.

Le produit doit être appliqué sur une peau sèche. Ne pas appliquer sur des plaies ouvertes, des blessures, une peau irritée ou récemment rasée. Réservé à un usage externe. Ne pas utiliser sous les vêtements. Ne pas appliquer sur les vêtements. Recouvrez d'un vêtement toutes parties du corps non traitées.

La durée de protection est uniquement fournie à titre indicatif. Elle varie en fonction de facteurs environnementaux (température élevée et vitesse du vent, p. ex.), en cas de baignade, de transpiration excessive...
Toute application de produits solaires ou de cosmétiques peut nuire à l'efficacité du répulsif.
L'utilisation conjointe de ce produit et d'autres répulsifs est déconseillée.
Le produit ne convient pas pour les animaux ni pour les animaux domestiques.
Informez le titulaire de l'enregistrement si le traitement est inefficace.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Appliquer uniquement sur les parties du corps non couvertes. Ne pas appliquer sur tout le corps. Préférer toujours les protections physiques (telles que les moustiquaires, les vêtements par exemple à longues manches ou les pantalons). Ne pas utiliser en dessous des vêtements.
Ne pas utiliser sur les mains des enfants.
Éviter de respirer les aérosols. Ne pas vaporiser directement sur le visage. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Éviter tout contact avec les yeux, la bouche et les muqueuses. Ne pas vaporiser dans les yeux ni au niveau du contour des yeux.

Pour une application sur le visage, vaporiser le répulsif sur la paume de la main et appliquer ensuite le produit sur le visage en évitant les yeux.

Se laver les mains avant de manipuler des aliments. Ne pas appliquer directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons, ni sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des boissons. Afin de prévenir la contamination des aliments, éviter tout contact entre la peau traitée et les aliments.

Pour les enfants de moins de 12 ans : le répulsif doit être appliqué par un adulte.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas d'ingestion : rincer la bouche abondamment à l'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment à l'eau avec précaution ou en procédant à un bain oculaire. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation d'une grande quantité de produit : rester au repos en position semi-assise. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation: 2 ans

Le produit ne doit pas être conservé à des températures inférieures ou égales à 0°C ou supérieures à 40°C.

Conditions de stockage : respecter les instructions sur l'emballage. Fermer soigneusement l'emballage et conserver dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur ou de toute autre source d'ignition.

Contrôle de l'exposition lié à la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

/

5.2. Mesures de gestion des risques

/

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

/

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

6. Autres informations

Le titulaire de l'autorisation est autorisé à réduire le nombre d'informations devant figurer sur l'étiquette conformément à l'article 29, paragraphe 2, et à l'Annexe I, section 1.5.2.1, du règlement (CE) n° 1272/2008.